

CONTRAT DE LOCATION D'UN BATEAU DE PLAISANCE

E.U.R.L. SPARKLING CHARTER
Au capital de 46 000 €
R.C.S. Fort de France n°339 478 539

N° 20110000

Entre les soussignés :

La société **SPARKLING CHARTER**,

- Port de Plaisance - 97290 Le Marin – **Martinique**

Tel +596 (0)596 746639 - Fax +596 (0)596 74 71 89

- 1 porte de la Marina Bas du Fort, 97110 Pointe à Pitre – **Guadeloupe**

Tél + 590 05 90 90 85 75 – Fax + 590 (0)05 90 90 88 19 – CELL 06 96 43 36 10

- Réservation centrale : 20 rue Winston Churchill - 35800 Dinard – **France**

Tel + 33 (0)2 99 16 84 83 - Fax + 33 (0)2 99 16 42 43

ci-après dénommé le loueur

ET

Tél :

ci-après dénommé le locataire.

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT ET PRIX

Le loueur frète au locataire qui accepte le bateau :

Nom : **Type** :

Ce bateau est armé en 1^{ère} catégorie (Cat A) pour personnes.

Navigation autorisée jusqu'à + de 200 milles d'un abri.

La valeur du bateau est de €, la franchise dépend **de la valeur du bateau**

Caution en € à verser à l'embarquement : **selon type de bateau**

(par Visacard, Mastercard ou espèces)

Avec rachat de franchise: caution résiduelle : **765 €**

Embarquement le à **17h**

Soit jours

Base Départ :

Débarquement le à **11h**

Retour à la marina la veille à 17h00

Base Retour :

PRIX ET REGLEMENT :

PRIX DE BASE : €

Nettoyage retour obligatoire €

Forfait gaz, piles, nourriture essence hors-bors€

Frais de dossier obligatoires €

OPTIONS :

PRIX TOTAL :€

Conditions de règlement :

Paiement par carte visa, mastercard, virement, chèque français ; attention, pas de chèque à moins d'un mois du départ. Le paiement en espèces en euro est autorisé mais ne peut dépasser 50% du montant total de location.

1^{er} acompte depayé le

2^{ème} acompte dedû lesoit 3 mois avant le départ

Solde de..... dû lesoit 1 mois avant le départ

A régler par le client : extras éventuels - gas oil au retour.

Attention, l'annexe et le moteur d'annexe n'étant pas assurés, le coût à supporter par le locataire en cas de perte ou de vol de l'ensemble sera de 4000 €.

Le locataire déclare que le chef de bord responsable, conformément aux lois et règlements de la Marine Marchande,

est lui-même ou un tiers nommé Mr

Le locataire déclare avoir lu les conditions générales de location de Sparkling Charter et les accepter.

Fait en 2 exemplaires, le2011

à

Le Loueur
" bon pour accord "

Le locataire
" lu & approuvé r°/v° "